

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, adoption du budget, tenue à la salle du conseil, mercredi le 14 décembre 2016 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gilles Garon

Conseillers : Monsieur Sébastien Ouellet  
Monsieur Benoit Racine  
Monsieur Rémi Dumont  
Madame Annick Bédard  
Madame Annette Rousseau  
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles Garon, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis public publié dans le journal « Info-Dimanche » en date du 30 novembre 2016.

---

16-12-324

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gilles Garon, Maire.

**ADOPTÉ**

---

16-12-325

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2017**

---

Il est proposé par monsieur Benoit Racine,  
appuyé par monsieur Sébastien Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 telles que présentées.

**ADOPTÉ**

16-12-326

---

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION 2017**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les règlements de taxation suivants pour l'année d'imposition 2017 :

- 1) Le règlement numéro 173-16 établissant un régime d'impôt foncier à taux variés et fixant les différents taux de taxes foncières pour l'année 2017;
- 2) Le règlement numéro 174-16 fixant le taux de la taxe d'aqueduc et d'égout pour l'année 2017;
- 3) Le règlement numéro 175-16 fixant le taux de la taxe de disposition des ordures ménagères pour l'année 2017;
- 4) Le règlement numéro 176-16 fixant le taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques et des puisards pour l'année 2017;
- 5) Le règlement numéro 177-16 fixant le taux de la taxe pour la récupération des matières recyclables pour l'année 2017.

Une copie des règlements ayant été transmises aux membres du conseil dans le délai imparti, ceux-ci déclarent les avoir lus et renoncer à leur lecture.

**ADOPTÉ**

16-12-327

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :

Il est proposé par monsieur Sébastien Ouellet,  
appuyé par madame Annick Bédard,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GILLES GARON, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron  
Directrice générale

Gilles Garon  
Maire